

Par courriel

Rosemère, le 4 mars 2010

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria, 2^e étage
bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2009
R-3669-2008 Phase 2
N/dossier : 40 117-054

Chère consœur,

La présente fait suite à la correspondance de la Régie datée du 19 février 2010 dans laquelle la Régie annonçait la tenue d'une rencontre préparatoire en vue de la reprise des travaux dans le cadre du dossier mentionné en rubrique et demandait aux participants :

- leur disponibilité, par demi-journées, au cours de la période allant du 6 au 15 avril 2010;
- les sujets qu'ils souhaitent aborder lors de cette rencontre préparatoire.

Disponibilité des représentants de l'UMQ

Concernant ses disponibilités, l'UMQ désire informer que les seules dates pour lesquelles ses représentants sont disponibles sont les 14 et 15 avril 2010.

Sujets

Les sujets que l'UMQ souhaite aborder rejoignent, dans l'ensemble, les sujets traditionnellement explorés au cours d'une rencontre préparatoire.

.../2

/2

Recension des sujets à débattre

L'UMQ voudrait que soient définies les questions à débattre lors de l'audience publique ultérieure. Dans cette optique, l'UMQ s'interroge sur le « statut » des sujets qui ont été débattus dans le cadre du traitement des dossiers de plaintes en attente d'une décision de la Régie, P-110-1565, P-110-1597, P-110-1678 et P-110-1692 de Newfoundland and Labrador Hydro.

De façon préliminaire, l'UMQ soumet respectueusement que les travaux peuvent reprendre dans ce dossier. Même si la Régie devait exclure certains sujets qui ont fait l'objet de débat dans le cadre du traitement des dossiers de plaintes, il reste suffisamment de sujets à débattre.

Planification de la poursuite de l'audience

L'UMQ souhaite que la Régie statue sur les étapes qui ont été complétées à date. Plus spécifiquement, les audiences publiques vont-elles se dérouler sur la base des preuves déposées?

L'UMQ souhaite aborder le moment propice pour la tenue de ces audiences. De l'avis de l'UMQ, les dates d'audience devraient permettre l'intégration des conditions des services de transport d'électricité dans les tarifs qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011.

Frais des intervenants

À l'instar d'autres intervenants, l'UMQ s'interroge également sur l'ouverture de la régie de préciser ses directives à l'égard des frais.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

Steve Cadrin, avocat

SC/sb